

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2016

---

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N ° II-632 (Rect)

présenté par

M. Pajon

à l'amendement n° 475 (Rect) du Gouvernement

-----

### **APRÈS L'ARTICLE 55**

**Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »**

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Les renseignements obtenus ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles expressément prévues. »

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à rappeler que des règles de confidentialité s'imposent à l'autorité hiérarchique lorsque lui sont transmises les informations demandées.